

CMCA

Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2016

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	31500		
Achats matières et fournitures	1100	74- Subventions d'exploitation ⁶	193000 0
Autres fournitures	3200	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations	25000	-	
Entretien et réparation	4000	Région(s) :	125000
Assurance	500	- NPN	5000
Documentation	100	Département(s) : CG	15000
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	21000	Intercommunalité(s) : EPCI ⁷	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	49800	Commune(s) : Marseille	30.000
Services bancaires, autres	21300	-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes	500	Fonds européens	
64- Charges de personnel	0	-	
Rémunération des personnels	85000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASÉA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	18.000
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	50.000
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	50.000
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	243000 0	TOTAL DES PRODUITS	243000 0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁸			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Valérie GERBAULT

Déléguée Générale du CMCA

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁷ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁸ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

CMCA

Centre Méditerranée de la Communication Audiovisuelle

96, La Canebière
13001 MARSEILLE

Tel 04 91 42 03 02 - Fax 04 91 42 01 83
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2016

Prined

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2016

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	15 500		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ¹¹	115.000 0
Autres fournitures	2 000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	55.000
Assurance		-	
Documentation		Département(s) : CG	15.000
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 000	Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	5.000
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	3 050	Commune(s) : Marseille	
Services bancaires, autres	1 000	Relat. sur	5.000
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0	-	
Rémunération des personnels	45.000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	35.000
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	115.000 0	TOTAL DES PRODUITS	115.000 0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0
<p>La subvention de 5.000 € représente 4,34 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

CMCA

Centre Méditerranée de la Communication Audiovisuelle

96, La Canebière
13001 MARSEILLE

Tél. 04 91 42 03 02 - Fax 04 91 42 01 83

Valérie GERBAULT

Déléguée Générale du CMCA

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2016



**Extrait du procès-verbal
du Conseil d'administration du CMCA
du 27 avril 2015**

POINT N° 7 : Délégation de signature à la Déléguée générale

Le Conseil d'Administration réuni ce jour, lundi 27 avril 2015, délègue à Valérie Gerbault, Déléguée Générale du CMCA, les compétences suivantes nécessaires à l'action de l'association :

- Dépôt de la signature de l'association à la banque
- Signature des demandes de subventions
- Règlement des factures
- Signature des bons de commande
- Représentation de l'association auprès des collectivités territoriales et des organismes administratifs
- Et plus généralement toute compétence nécessaire à l'exercice quotidien de l'association

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

**Le Président
Hervé MICHEL**

Marseille, le 27 avril 2015

**Le Trésorier
Jacques Hubinet**

Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle
96, la Canebière - 13 001 Marseille
Tel. 0033 491 42 03 02 Fax. 0033 491 42 01 83
cmca@cmca-med.org - site : <http://www.cmca-med.org>